



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycées Raoul Follereau
Belfort



• ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
• ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE
• ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
• ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
• APPRENTISSAGE
• FORMATION CONTINUE

section
sportive
scolaire **FOOTBALL**

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE B11

Affaire suivie par : Nassima Bouledjoudja

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, je vous prie de trouver ci-joint la fiche de candidature pour l'entrée ou le maintien de votre enfant au sein de notre section sportive scolaire « football ». Cette fiche **et les bulletins scolaires des 1^{er} et 2^{ème} trimestres** de l'année en cours sont à envoyer dûment complétés pour le **12 avril 2024** au secrétariat de scolarité B11 du lycée.

Avec l'ASMB BELFORT, notre Club Support, nous avons le même objectif : donner à votre enfant la possibilité de préparer, dans des conditions favorables, un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Ensemble, avec notre partenaire, nous offrons un entraînement physique adapté à la pratique sportive de bon niveau, permettant aux joueurs de participer efficacement à diverses compétitions en préservant leur santé.

La pratique sportive régulière constitue un facteur de bien-être, de bonne santé et de réussite. Elle est donc intégrée à l'emploi du temps hebdomadaire scolaire des élèves à raison de plusieurs entraînements chaque semaine (les lundis, mardis et jeudis, de 16h à 18h). En complément, les élèves participent aux entraînements du mercredi après-midi et aux compétitions de leurs clubs. L'assiduité attendue est identique à celle des autres cours. Un appel est fait en début de chaque séance.

La coordination pédagogique est déléguée à monsieur Hamid Laarayli, professeur d'éducation physique et sportive. En complément de son action et sous sa responsabilité, un encadrement est confié à des éducateurs sportifs mis à disposition par l'ASMB sur proposition de son responsable technique, monsieur Anthony Hacquard (cadre diplômé). Ils participent tous deux aux différentes commissions d'admission et de maintien.

1) Tests (physiques et techniques) d'admissibilité :

7 mai 2024 : 1^{ère} phase de sélection au stade des Trois Chênes à Belfort, de 13h à 18h. Votre enfant devra impérativement se munir de sa tenue de footballeur, de ses protège-tibias, d'un ballon et d'une bouteille d'eau.

14 mai 2024 : 2^{ème} phase de sélection (pour les seuls élèves retenus à l'issue de la phase précédente) au stade des Trois Chênes à Belfort, de 13h à 18h.

21 mai 2024 : commission de recrutement pour l'entrée ou le maintien qui propose au chef d'établissement un avis sur chaque candidature à partir duquel il se prononce sur l'admissibilité (ADMISSIBLE en liste principale, ADMISSIBLE en liste supplémentaire, REFUS) à partir de différents critères :

- aptitude physique à la charge sportive constatée par le coordinateur pédagogique,
- critères sportifs évalués par le responsable technique,
- état des connaissances et compétences scolaires établi par les professeurs,
- attitudes vis-à-vis des règles de civilité constatées par l'équipe éducative,
- motivation de l'élève à la pratique sportive se traduisant par le respect des engagements scolaires, associatifs et sportifs.

26 juin 2024 : transmission à l'établissement d'origine des résultats d'admission, sous réserve de la décision définitive d'affectation prononcée par madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale du Territoire de Belfort.

2) Tenue vestimentaire

Les élèves de la section sportive scolaire « football » font partie d'une même équipe, qui porte avec fierté les couleurs de l'établissement. Par conséquent, une participation financière est demandée aux familles pour l'acquisition de l'équipement individuel. En cas de difficulté de financement, une aide à la scolarité doit être sollicitée auprès du coordonnateur pédagogique, pour tout ou partie du montant.

3) Suivi scolaire :

Les élèves qui sont admis doivent être en mesure de soutenir un rythme important tout au long de l'année scolaire pour, simultanément, mener des études de bonne qualité et une pratique sportive de bon niveau. Ils ont des obligations, notamment celle d'assumer correctement leur charge de travail scolaire hebdomadaire pour honorer de façon satisfaisante le contrat de réussite scolaire auxquels ils s'engagent à la rentrée scolaire.

Aucun élève ne peut bénéficier d'un allègement de scolarité : la participation à tous les cours est impérative, y compris ceux d'éducation physique et sportive. De ce fait, toute inaptitude médicale impliquant une dispense des cours d'EPS entraîne de facto une suspension des entraînements et sessions techniques. Le temps de pratique sportive au sein du dispositif ne se confond pas avec celui effectué dans le cadre des pratiques sportives facultatives dans lesquelles l'élève doit s'engager résolument, par exemple en s'inscrivant à l'association sportive (AS) de l'établissement et en participant aux compétitions organisées par l'union nationale du sport scolaire (UNSS) pour un coût annuel de 20 € (licence).

Par ailleurs, en cas de manquement à la discipline ou de faute commise, indifféremment pendant le temps scolaire ou le temps sportif, le chef d'établissement pourra prononcer une suspension temporaire de tout ou partie des entraînements, sessions techniques et compétitions, temporairement ou jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

C'est le coordonnateur pédagogique de la section qui assure la liaison entre les équipes pédagogiques, les entraîneurs, les responsables administratifs, les parents d'élève, les élèves. Il informe le conseil de classe et rend compte à la direction. Il effectue un bilan trimestriel qu'il propose chaque trimestre à la commission d'admission et de maintien. Il est donc votre premier interlocuteur.

4) Internat :

L'internat est vivement conseillé pour les élèves résidant à plus de 15 km du lycée. Attention : l'inscription n'est effective qu'en fonction des places disponibles choisies. Il faut faire une demande spécifique, lors de l'inscription, à l'établissement.

Sous réserve de places disponibles, les élèves internes sont regroupés en chambre de deux ou de trois.

Une famille d'accueil domiciliée à Belfort peut être désignée par le responsable d'un élève pour son accueil du week-end. Le cas échéant, il faut informer le chef d'établissement par écrit, en précisant le nom et les coordonnées téléphoniques, électroniques et postales de la famille d'accueil, avec justificatif de domicile.

Fait à Belfort, le lundi 19 février 2024

Stéphane Arru, proviseur

